



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2022 AVEC REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021

BUDGET EAU POTABLE

L'article 107 de la loi N° 2015-994 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a complété l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la collectivité territoriale, www.smgc-eau.fr, et peut être également consultée à l'accueil du siège, 8 rue de la Crouzette – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, aux heures d'ouverture au public.

Le budget primitif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année, respectant tous deux, les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité, équilibre et antériorité.

Ces éléments sont présentés en sections d'exploitation appelée également section de fonctionnement, et d'investissement, et par chapitres. La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. La section d'investissement prépare l'avenir et est liée aux projets de la collectivité à court, moyen et long terme. Elle contribue à l'accroissement du patrimoine et de l'activité.

I. LE BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif Eau Potable prend en compte les orientations budgétaires retenues par le Comité syndical lors du DOB et ROB qui s'est déroulé le 20 décembre 2021. Il a été élaboré par la Commission Finances, puis examiné par les membres du Bureau syndical en date du 27 janvier 2022. Il a été ensuite proposé aux membres du Comité syndical, le 17 février 2022, il a été voté à l'unanimité (41 suffrages exprimés, dont 41 votes Pour, 0 Contre, 0 Abstention).

Avec l'accord du Centre des Finances Publiques de Montpellier Municipale, le comptable payeur de la Collectivité, les résultats de clôture de l'exercice 2021 ont été repris par anticipation, le Compte de Gestion provisoire édité le 14/01/2022 étant en concordance avec le Compte Administratif provisoire.

Les résultats de clôture de l'exercice 2021, reportés au Budget 2022 sont :

- En section d'exploitation : un excédent de 3 115 971.13 €
- En section d'investissement : un excédent de 2 324 160.93 €

Le budget primitif a été voté par chapitres, en euros TTC.

1- SECTION D'EXPLOITATION

En section d'exploitation, le budget primitif 2022 a été élaboré avec la volonté de :

- ✓ Maintenir un suivi rigoureux des dépenses de fonctionnement. Les niveaux de dépenses seront ajustés au plus près aux besoins générés par l'activité du Syndicat.
- ✓ Maintenir le ratio prix/qualité/services aux Communes.
- ✓ Ne pas augmenter les tarifs des abonnements et consommations -part Syndicale- titre de 2022. Depuis 2009, l'abonnement coûte 19.16€ HT/an et le m3 d'eau, 05057€ HT.
- ✓ Reconduire le dispositif de tarif social de l'eau en qualité de structure citée au décret N0 2015-962 du 31 juillet 2015.
- ✓ Participer à une action de coopération décentralisée. Elles se traduira par le versement d'une subvention de 10 000€ .

- ✓ Poursuivre la mission de protection de l'aire d'alimentation des Captages de Bérange et Garrigues Basses, dits captages prioritaires. Cette mission, en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole, est aidée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%.

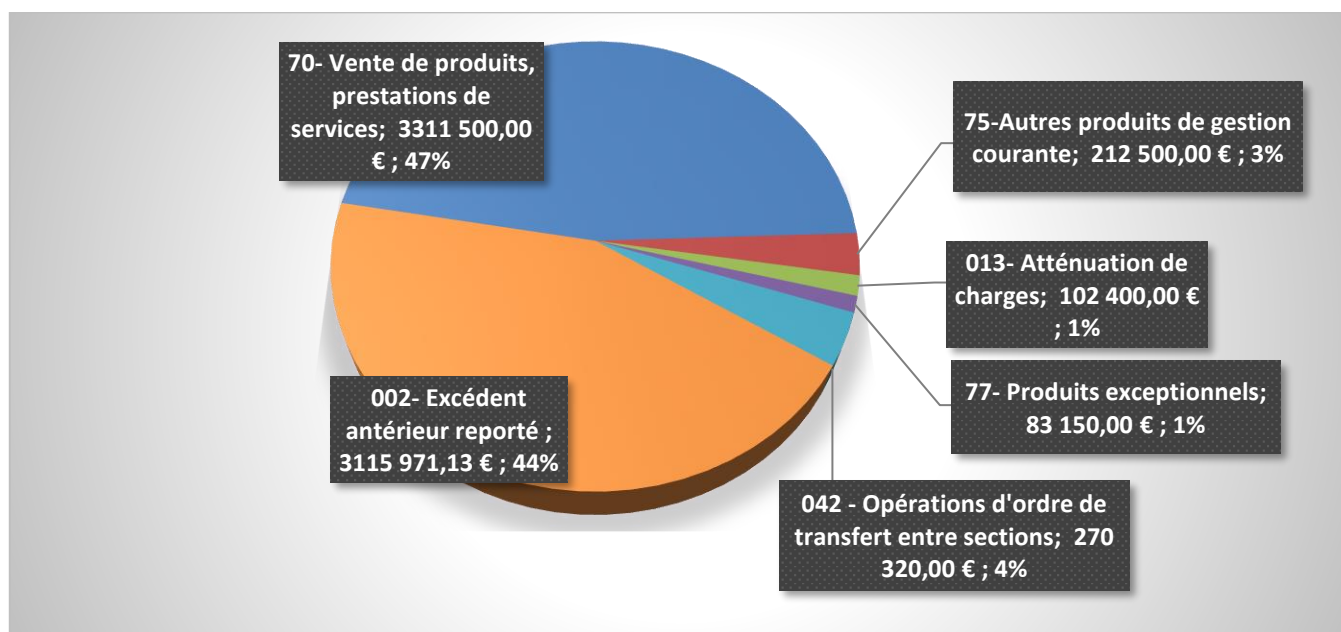
Le montant de la section d'exploitation s'élève à 7 095 841.13 € et s'équilibre comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/02/2022
 Reçu en préfecture le 23/02/2022
 Affiché le
 ID : 034-253400725-20220217-2022_02_17_05_2-BF

1.1 Les recettes d'exploitation prévues pour 2022 :

Les recettes d'exploitation sont estimées à 7 095 841.13 €. Elles sont réparties en 6 chapitres. Le report de l'excédent antérieur est inclus dans le total pour 3 115 971.13 €.

RECETTES		BUDGET PRIMITIF 2022
Recettes réelles	70- Vente de produits, prestations de services	3 311 500.00 €
	75-Autres produits de gestion courante	212 500.00 €
	013- Atténuation de charges	102 400.00 €
	77- Produits exceptionnels	83 150.00 €
Recettes pour ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 320,00 €
Report	002- Excédent antérieur reporté	3 115 971.13 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		7 095 841.13 €



Détail des recettes réelles attendues :

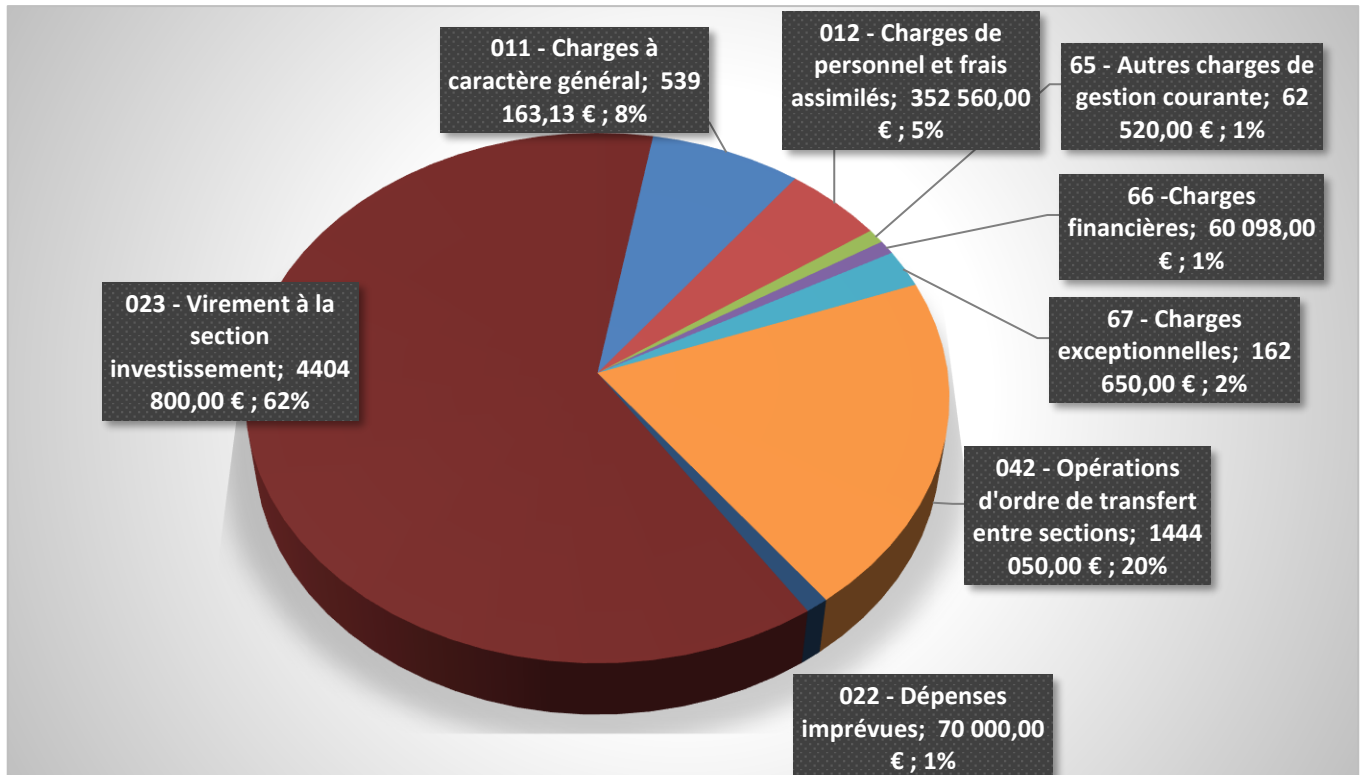
- 70 - vente d'eau et abonnements : 2 791 500 € - participations pour travaux : 520 000 €
- 75 - revenus locatifs pour 210 500 €
- 013- les salaires des agents du service « Eau brute » seront remboursés par le budget « Eau brute » et les salaires de l'agent affecté à l'Animation de l'aire des captages prioritaires seront remboursés par l'Agence de l'eau RM&C à hauteur de 70% et par Montpellier Méditerranée Métropole à hauteur de 4%
- 77- le SMGC est porteur de deux projets dans le cadre de son action de coopération décentralisée :
 - au Maroc, le SMGC doit encore percevoir 51 150 €, versés par l'Agence de l'eau RM&C.
 - à Djerba, Tunisie reste à percevoir 32 000 € dont 28 000€ versés par l'AERM&C et 4000€ par M3M
 Ces fonds seront reversés à l'association humanitaire en charge de l'action pour le compte de la collectivité.

1.2 Les dépenses d'exploitation prévues pour 2022

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 7 095 841.13 €. Le virement à la section d'investissement représente 62 % de la section, il permettra le financement des opérations d'investissement programmées.

Les dépenses se répartissent en 8 chapitres :

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF 2021
Dépenses réelles	011 - Charges à caractère général	539 163.13 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	352 560.00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	62 520.00 €
	66 -Charges financières	60 098.00 €
	67 - Charges exceptionnelles	162 650.00 €
Dépenses pour ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 444 050.00 €
	022 - Dépenses imprévues	70 000,00 €
	023 - Virement à la section investissement	4 404 800.00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		7 095 841.13 €



Détail des dépenses réelles prévues :

- 011- Dans les charges à caractère général sont notamment inscrits :
 - 327 000€ pour l'achat d'eau à potabiliser
 - 22 000€ pour l'achat de fournitures eau, énergie
 - 20 000€ pour entretien des sites réservoirs
 - 11 000€ pour les assurances
 - 36 000€ pour frais d'études et recherches, suivi des aquifères
 - 20 000€ de frais d'honoraires pour le suivi et contrôle du contrat d'affermage
 - 15 000€ pour frais d'actes et contentieux
 - 22 000€ pour les réceptions
- 012- les charges de personnel correspondent aux 7 agents du syndicat. Pas de changement par rapport à 2021
- 65- les autres charges de gestion comprennent les indemnités de fonction versées aux élus Président et Vice-présidents.
- 66- Les charges financières correspondent au remboursement de la part intérêts des emprunts.
- 67- Dans les charges exceptionnelles, sont inscrits les crédits pour l'achat des chèques « eau » soit 24 000€ (poursuite du dispositif de tarification sociale de l'eau) et 2 subventions : 10 000€ pour l'Amicale Garrigues Campagne et 10 000€ dans le cadre d'une action de coopération décentralisée.

✓ Le Chapitre 022, dépenses imprévues, ne comporte que des prévisions sans exécution.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

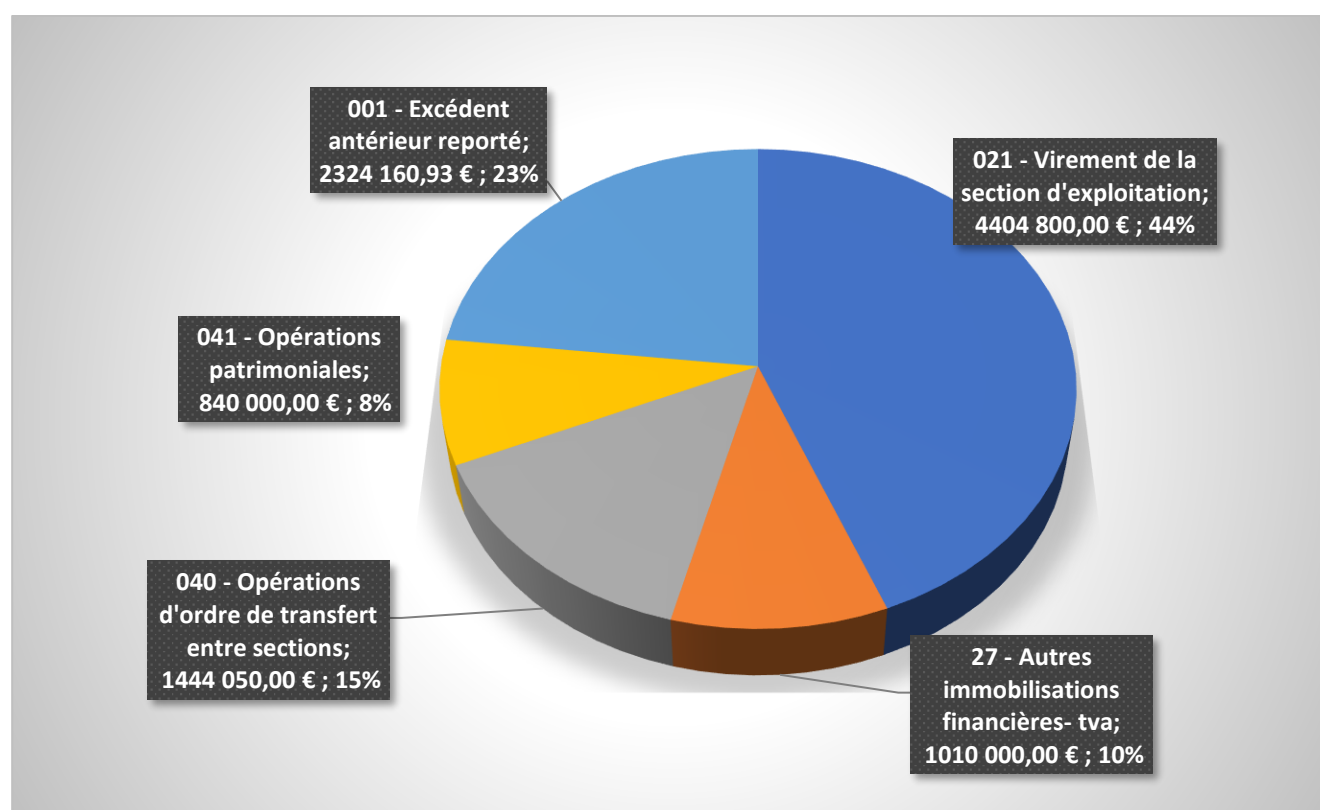
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine syndical.

Le montant de la section d'investissement s'élève à **10 023 010.93 €** et s'équilibre comme suit :

2.1 Les recettes d'investissement prévues pour 2022

Les recettes d'investissement sont estimées à **10 023 010.93 €** et se répartissent en 5 chapitres.

RECETTES		BUDGET PRIMITIF 2021
	021 - Virement de la section d'exploitation	4 404 800,00 €
Recettes réelles	27 - Autres immobilisations financières- tva	1 010 000,00 €
Recettes pour ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 444 050,00 €
	041 - Opérations patrimoniales	840 000,00 €
Report	001 - Excédent antérieur reporté	2 324 160,93 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		10 023 010,93 €



Détail des recettes réelles :

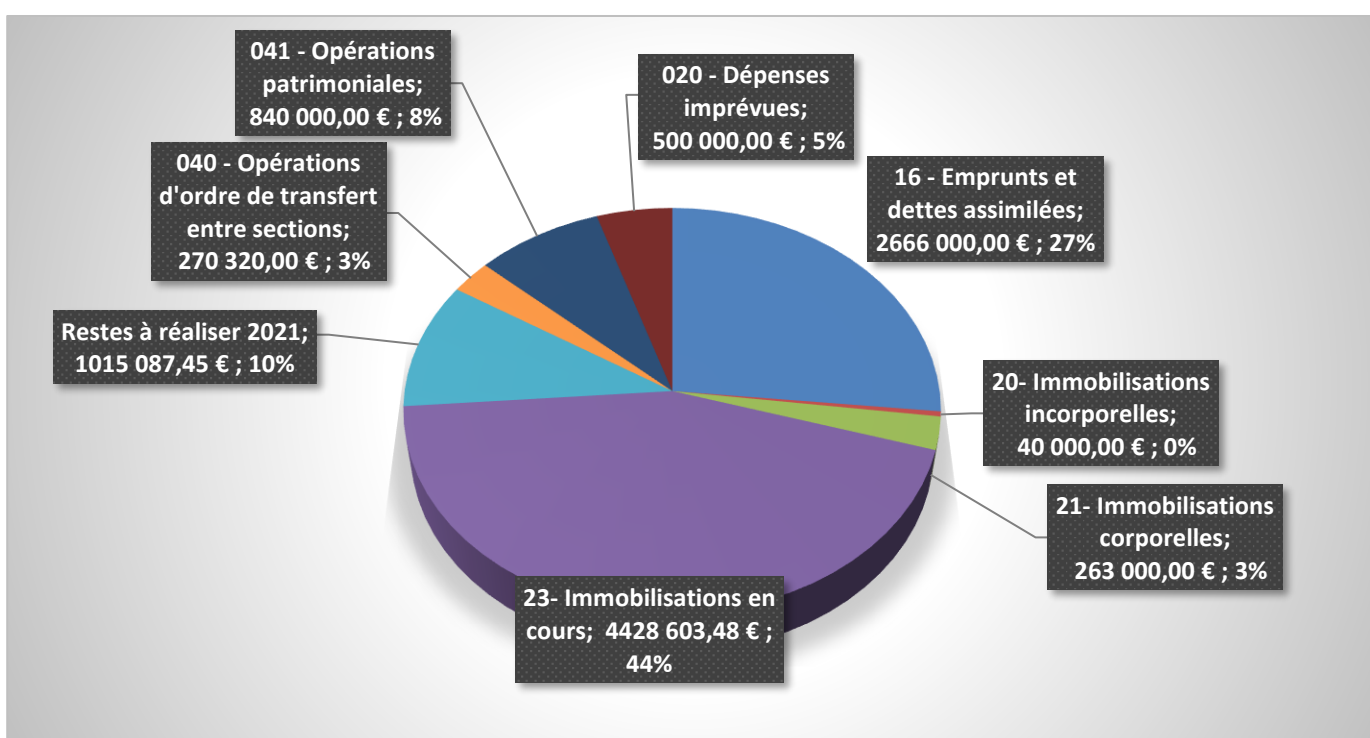
- 27- Recette de TVA 840 000 € et remboursement de l'aide ponctuelle au Budget Annexe Eau Brute 170 000 €

2.2 Les dépenses d'investissement prévues pour 2022

Les dépenses d'investissement sont estimées à **10 023 010.93 €** et sont réparties en 7 chapitres auxquels vient s'ajouter le report du déficit antérieur pour 289 226.75 €.

Envoyé en préfecture le 23/02/2022
Reçu en préfecture le 23/02/2022
Affiché le
ID : 034-253400725-20220217-2022_02_17_05_2-BF

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF 2021
Dépenses réelles	16 - Emprunts et dettes assimilées	2 666 000.00 €
	20- Immobilisations incorporelles	40 000,00 €
	21- Immobilisations corporelles	263 000,00 €
	23- Immobilisations en cours	4 428 603.48 €
	Restes à réaliser 2021	1 015 087.45 €
Dépenses pour ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 320,00 €
	041 - Opérations patrimoniales	840 000.00 €
	020 - Dépenses imprévues	500 000.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		10 023 010.93 €



Détail des dépenses réelles d'investissement :

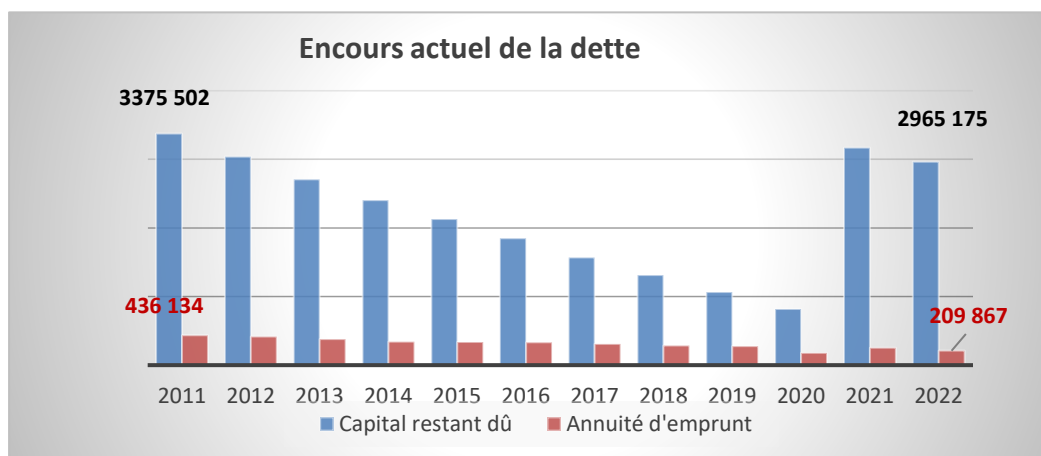
- Chapitre 16 – remboursement des emprunts part capital 3 emprunts dits classiques et le prêt relais d'un an de 2 500 000 €
- Chapitres 20 – 21 et 23, sont prévues les opérations suivantes :
 - ✓ Report des opérations programmées en 2021 non réalisées
 - ✓ Programme de travaux de renforcements et renouvellements de réseaux
 - ✓ Extensions de réseaux liées aux opérations d'aménagement
 - ✓ Commune de Baillargues : étanchéité réparation intérieure du réservoir
 - ✓ Commune de Castries : construction d'un réservoir AEP (1^{ère} tranche)
 - ✓ Reconduction des marchés de – réalisation de branchements et mises à la côte d'ouvrages – localisation des réseaux existants, préalable aux études de travaux
 - ✓ Poursuite de la Construction de l'usine de potabilisation de Saint-Hilaire de Beauvoir
 - ✓ Achèvement des opérations en cours : restes à réaliser de l'exercice 2021

3- Niveau d'endettement de la collectivité

3.1 Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2022, la dette du Syndicat pour le budget Eau Potable se compose

- ✓ de 3 emprunts pour un encours de 2 965 175 €. L'annuité d'emprunt s'élève à 209 867 €. Les organismes prêteurs sont la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon et le Crédit Agricole
- ✓ d'un prêt relais de 2 500 000 € remboursable en une année, organisme prêteur le Crédit Mutuel, contracté fin novembre 2021. Objectif du prêt relais : face face aux échéances des travaux de l'UTEP de St Hilaire de Beauvoir et dans l'attente de la perception des aide et subvention de l'Agence de L'eau pour ce programme. Le prêt relai ne figure pas sur le graphique ci-dessous



3.2 Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la formule suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année N/ épargne brute de l'année N. L'épargne brute annuelle, appelée aussi « capacité d'autofinancement » correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Situation au 31 décembre 2021 :

Encours de la dette	2 965 175.00 €
Annuité de la dette	209 867.00 €
Recettes réelles de fonctionnement	4 127 376.57 €
Dépenses réelles de fonctionnement	578 983.37 €
Capacité de désendettement	<1 an

CONCLUSION

Le syndicat Mixte Garrigues Campagne trouve ses principales recettes dans la vente d'eau et les travaux. Les aides de l'Etat sont exceptionnelles et limitées. Toutefois, le Syndicat démontre une capacité d'autofinancement élevée en s'efforçant de maîtriser quotidiennement ses dépenses d'exploitation. Le niveau des investissements est important et répond aux problématiques d'avenir en matière de gestion des ressources en eau potable.